

(4.)

# ABEILLES.



## EXTRAIT DE L'INSTRUCTION

SUR

LES DIFFÉRENTES ÉPOQUES

ET

LA MANIÈRE DE FAIRE UNE RÉCOLTE DE CIRE

A CHAQUE PRINTEMPS,

Lu à la Société royale et centrale d'Agriculture, le  
5 décembre 1821,

PAR M. LOMBARD,

*Membre de la Société.*



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE MADAME HUZARD

(née VALLAT LA CHAPELLE),

Rue de l'Eperon-Saint-André-des-Arts, n°. 7.



1822.



---

---

*Extrait des Annales de l'Agriculture française,*  
2<sup>e</sup>. Série. Tome XVIII.

---

---

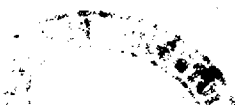
PARIS

LES ÉDITEURS, M. LAFITTE, RUE DE LA HARPE, 15.

(Maison fondée en 1789)

Rue de l'École-Militaire, 10, à Paris.

1887



---

# ABELLES.

---

## EXTRAIT DE L'INSTRUCTION

SUR

### LES DIFFÉRENTES ÉPOQUES

ET

### LA MANIÈRE DE FAIRE UNE RÉCOLTE DE CIRE

#### A CHAQUE PRINTEMPS,

Lu à la Société royale et centrale d'Agriculture, le  
5 décembre 1821.

---

On peut faire par-tout une récolte de cire au printemps, c'est le plus sûr profit que l'on puisse tirer des abeilles; on doit la faire encore, parce qu'elle leur est utile.

Comme c'est dans le département des Landes, et dans ceux qui l'avoisinent, qu'on m'avait assuré que cette récolte se faisait avec attention, même par les paysans, je m'y suis procuré des instructions, dont les propriétaires d'abeilles ont intérêt de profiter (1).

---

(1) Je dois ces instructions à M. le curé de l'église mé-

*Utilité de cette récolte pour les propriétaires.*

La pratique de tailler les abeilles à chaque printemps est générale dans le département des Landes et dans les départemens voisins, le commerce de la cire qui provient de cette taille est de plus de six cent mille francs chaque année; revenu certain qui ne manque jamais.

Cette cire, qui a peu séjourné dans les ruches, est préférée par les ciriers, et se vend 15 à 25 fr. le quintal plus cher que celle qui provient des ruches mortes ou étouffées. En 1821, elle s'est vendue sur la place de Bordeaux 300 à 330 fr. le quintal.

Si cette récolte n'avait pas lieu, on n'aurait, dans les années stériles, d'autre profit que la dépouille des ruches mortes, et dans les années fertiles, en essaims, on aurait peu de chose, parce qu'il est rare qu'on puisse prendre du miel aux ruches qui ont essaimé, le couvain ayant occupé tant de place, qu'il n'y en a point eu pour la récolte du miel.

---

tropolitaine de Bordeaux, qui, pendant la révolution, s'était retiré au milieu des bons habitans des Landes, où il a observé et soigné des abeilles, et bien amélioré cette branche de notre économie rurale.

*Utilité de la taille pour les abeilles.*

Cette pratique n'est pas moins utile aux abeilles qu'à leurs propriétaires : les ruches qui posent sur terre, c'est le plus grand nombre, ayant toujours après l'hiver le bas de leurs rayons altéré par l'humidité, par les mulots, etc., si on ne les leur ôtait pas, il leur en coûterait plus pour les réparer que pour en faire de nouveaux.

On a dit que pour prévenir ces dégâts, il fallait retrancher les rayons du bas avant l'hiver, il faut bien s'en garder, parce qu'un grand vide pendant les froids pourrait faire périr une partie du couvain ou, en l'éventant, retarder son développement; et pendant la saison pluvieuse, les rayons du bas absorbant partie de l'humidité, si on les enlevait avant l'hiver, l'humidité, gagnant le centre où sont les abeilles, causerait la dysenterie dans les ruches.

Une autre considération, c'est qu'en prenant au printemps une portion de la cire, on rend aux abeilles un service important, parce que c'est dans la partie inférieure de leurs rayons qu'elles élèvent dans la belle saison un couvain très-nombreux; ce qui indique la nécessité de renouveler souvent cette partie, parce que si on ne le fait pas, la cire noircit, se durcit, les alvéoles se ré-

trécissent, par les soies que les nymphes y déposent ; ce qui nuit au développement des nouveaux vermiseaux ; ce qui n'a pas lieu en mettant les abeilles dans la nécessité de renouveler à chaque printemps le bas des rayons. Il est vrai que, par cette pratique, on ne renouvelle que la partie inférieure des ruches ; mais l'expérience démontre que cela suffit pour leur conservation et leur prospérité.

*Instrumens dont on se sert pour faire la taille.*

Cet instrument, que l'on nomme le *tranchant*, se fait avec un morceau de fer de 18 pouces de long, sur 6 lignes en carré ; un des bouts doit être aplati, large de 12 à 15 lignes à son extrémité, légèrement aiguisé et légèrement cintré.

A l'autre extrémité, il doit y avoir une espèce de lame saillante à angle droit d'un pouce et demi, moins large à la naissance qu'à son extrémité, qui doit être un peu arrondie et un peu relevée ; lame qui doit couper des deux côtés et à sa pointe : comme cet instrument doit être souvent chauffé, il est inutile de le faire en acier, mais avec un fer doux.

Quand il en est besoin, on l'aiguise avec la pierre destinée à cet usage, ou avec une lime fine.

Si on veut le conserver propre, on le fait rougir, et dans cet état on le frotte avec un morceau de cire, qui le brunit et le garantit de la rouille.

Il faut que la tige de fer soit carrée; si elle était ronde, elle tournerait dans la main, et pourrait blesser, si elle était plate.

Lorsqu'on se sert de cet instrument, on le tient par son milieu; si la taille doit être un peu longue, pour le soulagement de la main et se garantir de la chaleur du fer, on attache dans le milieu une de ces poignées dont les femmes se servent pour prendre l'anse des fers à repasser.

### *Époque de la taille.*

On ne peut la déterminer d'une manière précise; elle varie *suivant la saison, suivant l'état des ruches.*

Il y a encore quelques règles générales qui indiquent le moment de la faire.

*Suivant la saison.* Si l'hiver a été doux, si les arbres sont en fleur en mars ou dans les premiers jours d'avril, on doit presser la taille, sinon attendre la floraison.

*Suivant l'état des ruches.* Si l'été précédent a été favorable, les abeilles ayant d'abondantes provisions, et si avec cela elles récoltent de bonne

heure, il ne faut pas différer la taille; si on tardait, le couvain arrêterait le tranchant.

Si le contraire a eu lieu, la population étant affaiblie, les abeilles pauvres et sans vigueur, il ne faut pas se presser.

*Règles générales pour l'époque de la taille.*

Les règles se tirent de l'état de la floraison, de l'inspection de l'intérieur des ruches, des localités.

1°. On doit tailler lorsqu'on aperçoit que la campagne fournit aux abeilles des ressources suffisantes et qu'on les voit dans une grande activité.

2°. Dès qu'on aperçoit, aux rayons du centre ou du devant, des cellules fermées contenant des nymphes.

3°. On doit tailler deux mois et demi avant le temps ordinaire de la sortie des essaims dans chaque contrée.

Ainsi dans les contrées où les essaims sortent au commencement de mai, il faut tailler dès le mois de février.

Dans celles où les essaims sortent à la fin de mai, il faut tailler en mars.

Dans celles où les essaims sortent après le 15 juin, il faut tailler en avril.



Dans celles où ils ne sortent qu'en juillet, il ne faut tailler qu'en mai.

Dans celles enfin où elles ne sortent qu'en août, il ne faut tailler qu'en juin.

Telles sont les règles générales d'après lesquelles chacun pourra se fixer, l'expérience fera le reste.

*Forme de la ruche qui facilite la taille, et qui donne le plus de cire.*

Mon vénérable correspondant du département des Landes approuve la division de ma ruche en deux parties, telles que je les indique dans la cinquième édition de mon ouvrage *sur les abeilles*; mais il trouve le sommet ou le couvercle trop vaste pour le moment où les essaims y sont logés, et dans lequel il croit que la chaleur nécessaire aux abeilles pour la construction de leurs édifices, se dissipe en partie; les abeilles, serrées les unes contre les autres, ne pouvant en remplir la capacité, il me conseille en conséquence de resserrer le haut de ma ruche et d'en évaser le bas; il en infère les avantages, qui seront que les essaims qui n'ont pas les moyens de s'étendre en commençant, s'y trouvant resserrés, conserveront leur chaleur, fermeront tout accès à leurs ennemis, et lorsque leur population sera accrue, ils trouveront en des-

pendant un plus vaste logement, qui leur permettra de développer toutes leurs forces; évasement qui facilitera la vue intérieure des ruches et la récolte annuelle de la cire.

D'après ces conseils, je vais mettre à l'essai des ruches en deux parties, d'environ 20 pouces de hauteur; savoir, le sommet resserré à 9 pouces dans œuvre, sur 5 pouces d'élévation conique, et le corps de la ruche à 15 pouces d'élévation, dont 4 à 5 pouces du même diamètre que le sommet, en évasant ensuite insensiblement de manière à arriver, en terminant, à 14 ou 15 pouces dans œuvre.

Pour obtenir ce diamètre de 9 pouces, j'ai fait faire un plateau tel que celui indiqué *fig. 4* et 5 de la deuxième planche de mon ouvrage sur les abeilles, mais qui, au lieu de donner un pied dans œuvre, ne donne que 9 pouces.

#### *Manière de faire la taille.*

Lorsqu'on veut faire la taille, on a un vase quelconque dans lequel il y a du feu, qui sert à procurer de la fumée pour éloigner les abeilles, se garantir de leur approche, et aussi pour chauffer la lame de l'instrument, afin de trancher net les rayons; si on s'en servait à froid, les rayons

se colleraient les uns contre les autres avant de céder, on ne les aurait qu'en les déchirant ; ce qu'il faut éviter.

L'enfumoir étant près de la ruche que l'on va tailler ou *tondre*, comme disent les paysans, on jette sur le feu des morceaux de linge propre, ou de la bouse de vache en poussière, ou toute autre matière combustible un peu humectée, afin qu'elle donne de la fumée sans flamme ; on évite le soufre, qui étouffe les abeilles, et le faux champignon ( vesse-de-loup ), qui les asphyxie. On pose l'enfumoir devant la ruche que l'on va tailler ; on met la ruche sur le côté, position dans laquelle elle doit être bien fixée ; on évente la fumée en la chassant dans la ruche : les abeilles s'éloignent aussitôt ; et comme le couvain est communément sur le devant, pour se faire jour, on commence la taille par les rayons vides que l'on aperçoit sur le derrière, avec l'extrémité plate et froide du tranchant. On détache les rayons qui tiennent aux parois de la ruche ; puis avec la lame du tranchant, qui doit être chaude, on tranche les rayons vides en avançant sur le devant, et dès qu'on aperçoit du couvain, on ne fait qu'échancrer les rayons qui le contient : les paysans dans les Landes savent le respecter, les novices se font montrer par les anciens, et tous agissent sans

autre précaution contre les abeilles que la fumée suffisante pour les rendre traitables.

En taillant, si on aperçoit des rayons de miel qui descendent bas, on les enlève, ayant le soin de les séparer des vides, afin que ceux-ci n'absorbent pas une partie du miel de ceux-là, et aussi parce que les ciriers demandent que les rayons de la taille soient absolument nets de miel; ils recommandent aussi de prendre le plus possible les rayons à grandes cellules, prétendant que leur cire blanchit mieux et plus vite.

*Quantité de cire que l'on tire de chaque ruche.*

Cette quantité devant être proportionnée à la forche des ruches, on ne peut la déterminer précisément. Aux fortes ruches on prend jusqu'à une livre de cire; à d'autres trois quarterons, une demi-livre, etc.; aux essaims faibles qui ont peu de cire, on ne fait que l'ébarber.

Après les étés qui n'ont pas été favorables aux abeilles, il y a des ruches qui pendant l'hiver perdent une partie de leur population; à ces ruches il faut prendre beaucoup, car si on leur en laisse trop, les abeilles ne pouvant ni la réchauffer ni la défendre, se retireront entre les rayons du centre. Si, au contraire, on ne laisse à cette petite famille que les édifices qui lui sont nécessaires pour son

logement, ses provisions, sa progéniture, elle les soignera, les défendra, et lorsqu'elle aura accru sa population, et que la campagne lui offrira des ressources, elle construira de nouveaux rayons et sera bien plus saine que si on lui avait laissé ses vieux rayons.

A l'époque de l'essaimage, toutes les brèches seront réparées par de beaux rayons, et dès-lors on voit l'espoir de la récolte suivante.

Un autre avantage qui résulte de cette taille annuelle, qui est une espèce de nettoisement, c'est que cela doit beaucoup diminuer la multiplication de la fausse teigne, ce fléau des ruches.

Je sais que dans une grande partie de la France il y a des paysans qui courent les villages en février et mars pour dépouiller les ruches; mais ils font cette dépouille souvent trop tôt, et toujours sans discernement, sans règle et sans mesure. Il y a dix ans, j'entrai, au commencement de mars, chez un bourgeois dont on venait de dépouiller les ruches. Le paysan qui avait fait la dépouille déjeunait dans la cuisine, où je vis trois grands plats pleins d'un mélange de rayons de miel, de rayons vides, de mouches mortes et de couvain, mélange presque noyé dans le miel; c'était un vrai gâchis que celui qui déjeunait allait démêler. Je lui demandai ce que c'était que

ces petits vers blancs que je voyais dans les plats. Il me dit que c'étaient des mites ; il voulait dire des vers de fausse teigne. Comme il avait du fromage devant lui, je lui dis : c'est là que sont les mites et non dans les ruches, que les vers blancs étaient du couvain auquel il n'aurait pas dû toucher ; il me soutint le contraire, disant qu'il connaissait le couvain mieux que moi. Je rapporte ce fait pour faire sentir combien il serait nécessaire de guider les gens qui font ce métier-là.

Il y a deux cent trente Sociétés en France qui, sous différens noms, s'occupent de l'amélioration de l'économie rurale : si ces Sociétés voulaient bien pendant trois ou quatre ans seulement publier dans leurs arrondissemens respectifs une courte instruction sur la manière de tailler les ruches, à chaque printemps, pour la récolte de la cire, et l'époque où elle doit être faite, l'instruction et l'époque se perpétueraient, le renouvellement de la cire des ruches contribuerait à la conservation des abeilles et nous procurerait une quantité prodigieuse de bonne cire, qui, faute de faire cette récolte, est annuellement perdue.

En terminant, j'engage les propriétaires qui ne se sentiraient pas le courage ou la dextérité propre à faire la taille des ruches, à appeler dans le temps convenable un de ces paysans qui cou-

( 15 )

rent les campagnes pour dépouiller les ruches : en lui prescrivant ce qu'il devra faire, en l'exigeant, on réussira comme si on avait agi soi-même. Il serait bon aussi que ces particuliers fussent porteurs de certificats de capacité délivrés par la Société d'agriculture la plus voisine.

**LOMBARD,**

Rue des Saussaies, faubourg Saint-Honoré, n<sup>o</sup>. 11.



... les ...  
... les ...  
... les ...  
... les ...  
... les ...

ANNEXES

1. Les ...  
2. Les ...



Lombard  
Extrait de l'instruction sur les



\* 2 8 5 2 7 \*